



Municipalité de Saint-Nazaire-de-Dorchester

AVIS DE PROMULGATION DU RÈGLEMENT #293-2024

La population est avisée que le règlement suivant a été adopté par le Conseil de la Municipalité de Saint-Nazaire-de-Dorchester, le 2 décembre 2024 :

Règlement #293-2024 modifiant le Règlement NO 281-2023 sur la gestion contractuelle et sur le contrôle et le suivi budgétaire

Ce règlement a pour objet de modifier le dernier règlement portant sur la gestion contractuelle et sur le contrôle et le suivi budgétaire de manière à favoriser les biens et les services québécois ou autrement canadiens et les fournisseurs, les assureurs et les entrepreneurs qui ont un établissement au Québec ou ailleurs au Canada pour les contrats sous le seuil obligeant l'appel d'offres publics. De plus, cette modification prévoit des mesures pour favoriser la rotation des éventuels cocontractants. Enfin, le présent règlement ajoute une mesure qui permet d'octroyer certains contrats à un fonctionnaire ou un membre du conseil de la Municipalité lorsque toutes les conditions applicables sont rencontrées.

Ce règlement est disponible au bureau du soussigné, situé au 61-A rue Principale, aux jours et heures d'ouverture du bureau municipal, où toutes les personnes intéressées peuvent en prendre connaissance.

Ce règlement entre en vigueur le jour de la publication du présent avis.

Signature

Donnée à Saint-Nazaire-de-Dorchester, le 4 décembre 2024

Carl Brochu
Greffier-trésorier